

Note de synthèse des travaux de réflexion du Groupe BLE Lorraine au sujet de l'avenir institutionnel de la Lorraine et de l'Alsace

Le Groupe BLE Lorraine, premier média et *think tank* indépendant de Lorraine

Considérant que :

- La nouvelle Région Grand Est a été imposée à l'Alsace, à la Champagne-Ardenne et à la Lorraine sans concertation ni consultation de ses élus et de ses habitants ;
- Le Grand Est n'a ni généré les économies mises en avant, ni simplifié le « mille-feuille » territorial français, comme l'a démontré la Cour des Comptes dans un récent rapport ;
- La 30^{ème} session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a adopté à Strasbourg en mars 2016 par 143 voix pour, 2 contre et 7 abstentions, un rapport critique sur la démocratie locale et régionale en France, estimant que la France a violé la Charte européenne de l'autonomie locale, traité international contraignant ratifié par Paris en 2007 qui vise à garantir les droits des collectivités locales et de leurs élus. L'Article 5 de ladite Charte, intitulé « Protection des limites territoriales des collectivités locales », énonce : « Pour toute modification des limites territoriales locales, les collectivités locales concernées doivent être consultées préalablement, éventuellement par voie de référendum là où la loi le permet ». La fusion des régions n'a par conséquent pas respecté la Charte. Or un traité international est de fait supérieur aux lois nationales ;
- Le Grand Est a un budget annuel comparable à celui de la seule Ville de Bâle, en Suisse, à savoir environ deux milliards d'euros, qui est donc très éloigné de celui d'un *Land* comme la Bavière qui culmine à plus de soixante milliards d'euros par an ;
- Le Grand Est est une région économiquement et géographiquement écartelée par ses extrémités sans transversalité, l'Alsace regardant vers le Bade-Wurtemberg et la Suisse, la Lorraine vers le Luxembourg, la Sarre et la Wallonie, et la Champagne vers Paris, selon une logique de Sillons et de Métropoles (Sillon Lorrain, axe rhénan et bassin rémois). Cette logique de sillons ne peut qu'entraver la réalisation, concrète et attendue, de l'aménagement du territoire et de grands projets emblématiques d'infrastructures de transports et de mobilité, à l'image par exemple de l'A 31 bis ou de la Gare d'interconnexion TGV-TER de Vandières ;

- L'installation de douze agences territoriales par la Région Grand Est en complément des trois Maisons de la Région situées à Strasbourg, Metz et Châlons-en-Champagne, pour couvrir ce vaste ensemble de 57 000 km², soit près de deux fois la superficie de la Belgique, peuplé de 5,6 millions d'habitants (équivalent de la Norvège), cherche en réalité à recréer la proximité avec les citoyens et les territoires perdus depuis la disparition administrative des trois anciennes régions ;
- En éloignant les citoyens des centres de décisions, le Grand Est représente un réel danger pour la démocratie et la cohésion sociale. Il est un facteur aggravant de la paupérisation et de l'enclavement de certains territoires, notamment ruraux et périphériques, au détriment d'autres qui concentrent services et fonctions métropolitaines ;
- Le Grand Est a des répercussions concrètes négatives dans le quotidien et le porte-monnaie des Lorrains. Par exemple, suite à l'harmonisation à la hausse des tarifs des Transports Express Régionaux (TER), le prix des billets a explosé en Lorraine, où les déplacements ferroviaires en Metrolor étaient largement subventionnés par l'ancienne Région Lorraine. L'augmentation se fait particulièrement ressentir sur plusieurs trajets occasionnels et certains abonnements ;
- La fusion de la Lorraine avec la Champagne-Ardenne et avec l'Alsace ne saurait représenter une communauté de destin choisie par ses habitants ;
- En Lorraine et en Champagne-Ardenne, la création et le fonctionnement du Grand Est ont généré un sentiment inexpugnable d'inégalité de traitement au profit de l'Alsace ;
- L'égalité républicaine doit être retranscrite dans les territoires, leur considération et leur traitement. Autrement dit, ce qui est mis en œuvre pour l'avenir institutionnel de l'Alsace, doit également être mis en œuvre pour celui de la Lorraine et de la Champagne-Ardenne pour éviter tout déséquilibre ;
- La Lorraine est un territoire à l'identité affirmée qui résulte de plus de 800 ans d'histoire en tant qu'Etat indépendant et souverain ;
- La Lorraine recouvre les départements de Meurthe-et-Moselle, de Meuse, de Moselle et des Vosges ;
- La France a une « dette » sociale, économique et politique envers la Lorraine au regard du rôle particulier joué par cette dernière dans son histoire, sa reconstruction d'après-guerre et sa défense ;

- L'identité culturelle, historique et linguistique de la Lorraine et de l'Alsace sont menacées à terme par la Région Grand Est. Les générations nées après la fusion du 1^{er} janvier 2016 se verront en effet progressivement détachées, voire aliénées, des anciennes régions, de leurs spécificités et de leurs cultures, par l'enseignement, la communication de masse, les procédures et les actes administratifs, etc. ;
- La Lorraine apparaît comme le bon échelon administratif, c'est-à-dire celui proche des citoyens ;
- La Lorraine a une superficie de 23 547 km², égale aux trois quarts de celle de la Belgique et plus importante que celle de plusieurs *Länder* allemands comme la Sarre, Brême, Hambourg ou encore la Rhénanie-Palatinat ;
- Des régions Lorraine et Alsace peuvent mener des stratégies communes et des actions en synergies sans pour autant être fusionnées, à l'image par exemple des collaborations réussies, avant même la création du Grand Est, entre organismes, institutions ou pôles de compétitivité présents dans les anciennes régions (Materalia, Hydreos, etc.) ;
- Différentes initiatives citoyennes émanent du monde politique et de la société civile, aussi bien en Alsace qu'en Lorraine, au sujet de l'avenir institutionnel de ces deux territoires (pétitions « Rendez-nous la Lorraine », conférences, etc.). Ces initiatives font l'objet de nombreux reportages et d'articles de presse, aussi bien à la radio, qu'à la télévision, dans les journaux et sur internet ;
- Une proposition de loi a été déposée fin 2017 par deux sénateurs mosellans, afin d'ouvrir la possibilité de recréer la Région Lorraine par la fusion des quatre départements lorrains.

Conclut que :

La Lorraine et l'Alsace ont toutes les deux besoin d'être des Régions à part entière.

En effet, selon un sondage BVA réalisé pour la presse régionale après la création du Grand Est, 70 % des Lorrains se ne déclaraient pas satisfaits de la fusion de la Lorraine avec l'Alsace et la Champagne-Ardenne. Cette intégration appauvrit les spécificités régionales et n'apporte aucun bénéfice qualitatif aux politiques publiques.

Néanmoins, la sortie seule du Grand Est sans réforme de fond de la démocratie locale n'a pas de sens. Nous avons en effet besoin d'une Région Lorraine, non pas pour invoquer le passé, mais au contraire pour construire son avenir dans la continuité de son histoire et de sa dimension humaine au carrefour de l'Europe.

Au même titre que l'Alsace, le Groupe BLE Lorraine avance par conséquent l'idée de création d'une nouvelle Région Lorraine, innovante et efficiente, sous la forme d'une collectivité unique à statut particulier qui pourrait se voir transférer par l'Etat français des compétences complémentaires dans les domaines de la culture, de l'enseignement, de l'économie et de la coopération transfrontalière. Cette collectivité unique de Lorraine pourrait également a minima être constituée au sein du Grand Est en se voyant doter par ce dernier de compétences renforcées par délégation. Cette nouvelle Région Lorraine devra en tout état de cause reposer sur une légitimité citoyenne. Dès lors, la question du maintien ou de l'abandon de la Région Grand Est devra être posée par voie de référendum, afin de repartir sur de bonnes bases.

A l'image de certaines hypothèses avancées en Alsace au sujet de l'opportunité de fusionner les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Groupe BLE Lorraine propose de la même manière d'envisager les modalités de fusion des quatre départements lorrains. De véritables économies seraient ainsi réalisées puisque, par exemple, il n'y aurait plus qu'une seule assemblée délibérante restreinte, où chaque composante des territoires lorrains serait représentée. Plus proche des habitants et plus économique, donc plus efficient, le retour d'une Région Lorraine est par conséquent souhaitable. Cette assemblée pourrait aussi ouvrir la voie à l'extension du Droit Local alsacien-mosellan à l'ensemble de la Lorraine dans un souci d'harmonisation et de nivellement par le haut. Cette extension, à envisager dans le cadre constitutionnel, créerait de facto les conditions de sa pérennisation. A noter que dans le cas de la création d'une telle collectivité unique de Lorraine pourrait enfin se présenter l'opportunité de réintégrer à la Lorraine certains territoires lorrains comme le Bassigny, le Val d'Argent ou encore les anciens comtés de Sarrewerden et de la Petite-Pierre actuellement situés dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Haute-Marne.